

Émilie Guerel

<Emilie.Guerel@assemblee-nationale.fr>

Monsieur Blaty,

J'accuse bonne réception de votre courrier postal du 07 octobre dernier et je tiens à vous en remercier.

Vous avez souhaité m'interpeller afin de demander un revenu minimum pour les anciens combattants et les conjoints survivants.

Je tiens à ce que vous sachiez que, depuis 2017, le Gouvernement poursuit avec constance sa politique de maintien et d'extension des droits en faveur du monde combattant. Jamais ne sont remis en cause les droits acquis aux anciens combattants et nous avons permis, à travers le Projet de loi de finances 2021, dans certains cas, l'augmentation des droits ou l'extension du champ des bénéficiaires.

Le Projet de Loi de Finances pour 2021 propose ainsi une nouvelle mesure : l'extension de la reconnaissance des conjoints survivants des grands invalides de guerre (GIG). Dans le prolongement de la nouvelle mesure introduite en LFI 2020 (majoration de la pension de réversion des conjoints survivants de grands invalides de guerre lorsqu'ils ont apporté des soins à leur conjoint survivant pendant au moins quinze années), la Ministre déléguée propose en PLF 2021 une nouvelle mesure permettant d'élargir le nombre de conjoints survivants de GIG bénéficiant d'une pension de réversion majorée (360 points) dès lors que le conjoint décédé avait bénéficié d'une pension militaire d'invalidité (PMI) de 6 000 points contre 10 000 aujourd'hui (article 54 du PLF). Cette mesure applicable aux pensions en paiement au 1^{er} janvier 2021 à compter de la demande des intéressés doit permettre d'atténuer l'écart entre le montant de la pension militaire d'invalidité que percevait le pensionné direct de son vivant et le montant versé au conjoint ou partenaire survivant.

Aussi, je tiens à vous informer qu'une commission tripartite (Etat-Parlement-Associations) devait être mise sur pied au début de l'année 2020 mais, avec la crise sanitaire, celle-ci a été quelque peu retardée. La commission sera désormais lancée en fin d'année 2020 et devrait travailler dès 2021 sur l'évolution du point de PMI (« pensions militaires d'invalidité »).

Sachez enfin que le Gouvernement et les parlementaires ont toujours apporté une attention constante aux demandes des anciens combattants. Par ailleurs, plusieurs demandes des associations, qui étaient jusqu'alors restées sans réponse, ont été mises en œuvre par madame la Ministre Geneviève Darrieussecq depuis son arrivée au Ministère des Armées et cette écoute bienveillante doit être saluée et, bien entendu, pérennisée.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur Blaty, en l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Emilie Guerel

Députée de la 7^{ème} circonscription du Var